

# **Quand l'Etat accompagne délocalisations et licenciements boursiers**



On connaît la situation de LUXFER (voir notre billet n°9), cette entreprise qui, seule à fabriquer des bouteilles d'oxygène médical, a été liquidée par son principal actionnaire avec, à la clé, des licenciements boursiers.

Alors que les salariés proposent des plans de relance de la fabrication, l'Etat, par la bouche de Bruno Le Maire, les ignore avec une suffisance agrémentée d'arguments plus ou moins mensongers.

Mais Bercy n'en est pas à un scandale près. Le cas de l'entreprise Peters Surgical de Bobigny est emblématique de la politique de démolition industrielle qui ravage le pays depuis des décennies.

Peters Surgical fabrique en exclusivité une sonde de réanimation sécurisée utilisée par les hôpitaux, et qui, évidemment, est particulièrement utile actuellement.

Cette PME, soutenue par la CDC puis par la Banque Publique d'Investissement, bénéficiant ainsi d'aides publiques à répétition, a connu une rapide expansion. Puis, en juin 2013, cette florissante PME a été vendue, avec l'aval de l'Etat, à EURAZEO un fonds d'investissement français très actif sur le marché boursier spéculatif.

Lequel fonds a exigé, comme il fallait s'y attendre, de liquider une partie de l'unité de production de Bobigny pour la délocaliser en Inde et en Thaïlande. Tout en continuant d'encaisser les subsides publics au titre du CICE et du crédit d'impôt recherche (1,6 Million d'€ entre 2016 et 2021) ! Toutefois les sondes, désormais fabriquées en Inde, continuent à être en totalité commercialisées en France et en Europe, sans aucun gain de part de marché, ni en Asie, ni ailleurs. Un triomphe des irrationalités économique, sociale et environnementale au nom de la rentabilité financière.

Le comble de l'ignominie est atteint lorsque, surfant sur les forts besoins de sondes dus à la pandémie, la PME rouvre une ligne de fabrication à Bobigny, avec 60 salariés qui seront licenciés en juin prochain.

Il n'y a pas de petit profit !

Pour information : en 2018 le chiffre d'affaire de Peters Surgical était de 58,6 millions d'€ avec un résultat net de 5,9 millions dont 2,5 millions ont été distribués en dividendes. Les dividendes distribués en 2020 devraient être de 3 millions d'€, d'après les prévisions de la PME.

**Et après on vient nous parler d'union nationale  
et d'efforts à fournir !**

**Il y a des comptes qu'il faudra régler, sans rien oublier.**



# D'UN CÔTÉ, LES DISCOURS DE L'AUTRE, LA RÉALITÉ

**Ils nous disent :** « Les masques, surblouses, gel hydroalcoolique, tests vont être livrés ».

**Dans la réalité :** nous n'avons pas ou pas assez de matériel de protection !

**Le discours :** « les personnes porteuses de certaines pathologies (diabète, maladie cardiovasculaire, immunodéprimés, etc.) ne doivent pas aller travailler », procédure d'arrêt de travail simplifiée pour personne considérée comme à risque au regard du Covid-19.

**La réalité :** RESTRICTION = ce dispositif ne s'applique pas au personnel soignant des établissements de santé qui doit contacter le médecin du travail (Source declare.ameli.fr).

Comment accepter que les hospitaliers porteurs de pathologies à risque se mettent en danger en allant travailler en pleine épidémie alors qu'hier,

les différents gouvernements ont supprimé des milliers de postes ?

**Le discours =** « Aux soignants qui tombent malades, je le dis, le coronavirus sera systématiquement et automatiquement reconnu comme une maladie professionnelle ».

**La réalité = A ce jour pas de texte publié !** Ils savent ce qu'être reconnu en maladie professionnelle nécessite. Il faut avoir été diagnostiqué ce qui est rarement fait puisqu'il n'y a pas assez de tests (et ils sont réservés aux ministres, secrétaires d'état !). De plus, il existe plusieurs types de tests et celui choisi en France est peu fiable = 20 à 30 % de faux négatifs. Enfin, il faut que le patient source ait été identifié. Comment faire reconnaître une maladie contractée en service si les agents ne sont pas testés ?

**Il a fallu quelques jours pour sortir 25 ordonnances permettant de travailler 60 h par semaine, 6 jours sur 7 et dans le même temps des questions cruciales restent sans réponse. Tout est fait pour brouiller les pistes, les responsabilités.**

## Pourquoi manquons-nous de masques ?

Jusqu'en 2009, le stock géré par l'état était de 1 milliard pour les masques chirurgicaux et de 700 millions pour les masques FFP2 (plus protecteurs). C'était cette quantité qui était considérée comme nécessaire.

En 2020, le ministère de la Santé ne dispose plus que de 145 millions de masques chirurgicaux !

Le nombre de masques FFP2 reste inconnu, car à partir de 2013, ce n'est plus l'État qui est chargé de faire les réserves, mais les employeurs, ce qui s'est traduit par une forte diminution, voire une absence totale de réserve en lien avec la baisse des budgets (baisse de l'ONDAM).

Alors, tous ont une part de responsabilités et tous nous mentent lorsqu'ils font mine de découvrir la réalité. NE LES LAISSONS PAS BROUILLER LES PISTES, CE QUI RENDRAIT IMPOSSIBLE DE DEMANDER DES COMPTES. Personne ne veut porter la responsabilité de la pénurie de matériel très lourde de conséquence. Ce n'est pas le résultat d'une incompétence, mais d'une pénurie organisée.

## Pourquoi manquons-nous de lits ?

Ils voudraient nous faire croire que nous sommes tous dans le même bateau, c'est faux. L'heure n'est pas à la polémique, mais à la vérité : 100 000 lits ont été fermés en 20 ans par les gouvernements successifs. Fermer un lit signifie suppressions de postes et de matériel.

**ASSEZ DE DISCOURS LE SOIR A 20H ! ASSEZ DE PROMESSES DANS LE VIDE  
ASSEZ DE MENSONGES !**

## COUP DE GUEULE



Bruno LE MAIRE le ministre de l'économie a dit que les sociétés qui sollicitaient une aide de l'état ne devaient pas verser des dividendes. Il demande aussi aux autres sociétés qui verseraient des dividendes de réduire ces derniers de 30%.

Ayant été salarié de SANIFI, j'ai acquis des actions gratuites donc je suis un petit actionnaire. En tant que tel, j'ai reçu la brochure pour participer à l'assemblée générale du 28 Avril 2020 (qui se fera par visio conférence à cause du virus)

Dans la brochure, SANIFI propose de payer 3.15€ par action pour 2019. soit +2.60% par rapport à 2018. Chante LE MAIRE, c'est nous les patrons.

Olivier BRANDICOURT, directeur général de SANOFI a pris sa retraite le 1 er Septembre 2019. Il est propriétaire d'une maison à CENTURI.

Pour 8 mois de travail et les congés, il a touché 7 millions d'euros. Sans compter le montant de sa retraite qui doit être supérieur au SMIC.

Noel

## Compte rendu CGT de la réunion téléphonique organisée par E.MACRON avec les OS et OP et une partie du gouvernement le 10 avril

Une réunion téléphonique organisée par E. MACRON a eu lieu ce jour, le 10 avril 2020.

Nous avons été prévenus de cette réunion, hier à 17h00. Etaient présents :

- **Pour le gouvernement** : le 1er Ministre, les ministres du Travail, de la Santé, de l'Economie, de l'Action et des comptes publics et de l'Agriculture, ainsi que la porte-parole, plus le secrétaire d'Etat aux retraites et Jean CASTEX, coordinateur du groupe de travail interministériel sur les stratégies de déconfinement (ancien secrétaire adjoint de l'Elysée sous N. SARKOZY)
- **Pour les Organisations Syndicales** : CGT, CFDT, CGC, FO, CFTC et UNSA
- **Pour les Organisations Patronales** : MEDEF, CPME, U2P et FNSEA

E. MACRON a présenté brièvement l'objectif de la réunion. Evidemment, besoin de rappeler les points d'alerte dans la situation actuelle et de commencer à évoquer et à préparer la prochaine étape, le déconfinement. Il a remercié les organisations qui lui avaient écrit.

Le 1er Ministre a souligné des premiers signes d'amélioration en précisant qu'il fallait rester très prudent. La fourniture de protections et de médicaments s'est améliorée sensiblement. Il faut pour autant faire respecter strictement le confinement qui est appelé à durer. Une 2ème loi de finance rectificative sera présentée et votée la semaine prochaine.

La CGT a rappelé le long courrier qu'elle avait envoyé sur la situation actuelle et sur le « jour d'après ». Nous attendons des réponses précises. La reconnaissance des soignants ou des « petites mains », la 2ème ligne dans les discours, c'est bien mais le faire par des actes, c'est mieux et c'est la seule réponse qu'attendent les salariés. Il existe toujours des problèmes graves de protection des salariés sans qu'il y ait une intervention ferme des pouvoirs publics. Des simples mises en demeure ne suffisent pas si elles ne sont pas suivies de sanctions. Nous avons constaté une reprise d'activités dans de nombreux secteurs ce qui n'est pas tolérable alors que tous les scientifiques et médecins s'accordent toujours à dire que le confinement est le meilleur moyen de protection. Nous l'avons également interpellé sur le message ambigu

de ces derniers jours autour du port des masques générant beaucoup d'inquiétudes parmi les citoyens sur leur nécessité ou pas. Nous avons dénoncé le fait que seuls certains territoires semblaient pouvoir fournir des masques à leurs administrés créant ainsi de nouvelles discriminations et de nouvelles inégalités territoriales. La santé des citoyens étant de la responsabilité de l'Etat sur des valeurs républicaines d'égalité des citoyens.

## Note aux organisations

Montreuil, le 10 avril 2020

Nous avons ensuite évoqué, comme le demandait MACRON, la période de déconfinement avec quelques questions et des alertes. Il y a aussi besoin d'avis du corps médical sur le processus de reprise. Pas question d'une reprise généralisée du travail dans le même temps sans l'assurance de protections et de tests de prévention. Nous avons besoin de connaître la position gouvernementale sur la réouverture ou non des écoles avant l'été, car il y a nécessité de maintenir le système de garde d'enfants pour les parents y compris au-delà si nécessaire en cas de fermeture de centres aérés, de colonies etc... maintien du système de chômage partiel (toujours revendiqué avec paiement à 100%) jusqu'à reprise effective du travail quand celle-ci est décalée par secteur ou dans une même entreprise. Idem pour les salariés les plus vulnérables au virus en matière d'arrêt maladie. Certaines professions très impactées, comme le spectacle avec l'annulation de festivals, nécessitent des mesures spécifiques. Un plan de réflexion sur la reprise des transports collectifs tant pour les salariés des entreprises concernées que pour les usagers (affluence aux heures de pointe en IDF par exemple).

Le MEDEF a admis qu'il y avait une reprise d'activités dans de nombreux secteurs (57% d'activités dans l'industrie contre 50% la semaine dernière) mais que tous les moyens de protection étaient mis en œuvre, considérant que nous étions déjà sous une forme de période de déconfinement. Il faut favoriser le télétravail encore un moment après la période de confinement. Il s'est dit favorable à un protocole national de reprise d'activités.

Proposition reprise par presque toutes les organisations (sauf CGT...et CPME)

B. LEMAIRE a rappelé que chaque mois de confinement, coûtait 75 milliards d'euros à l'Etat

mais que de nouvelles mesures d'aides aux PME et TPE, allaient être prises dans le cadre de la loi de finance rectificative.

J. CASTEX a expliqué sa mission voulant s'inspirer des guides de bonnes pratiques actuelles par branches pour les mesures de déconfinement.

E. MACRON a clos la réunion en saluant l'engagement de tous. Il est revenu sur plusieurs points :

- Tous les secteurs ne pourront reprendre en même temps.
- Les reconnaissances de maladies professionnelles avec des procédures spécifiques, seront étudiées uniquement pour les personnels soignants et de santé, les EPHAD et aides à domicile et éventuellement élargies aux travailleurs sociaux.
- Inquiétude légitime pour la reprise mais impossibilité d'équiper tout le monde en matière de protection. Priorité toujours faite aux personnels médicaux. Le sujet du masque est réel mais attention à leur efficacité selon les modes de fabrication et selon les cas.
- Engagement à poursuivre les aides aux entreprises et au secteur de l'agriculture.
- Les transports collectifs sont un sujet essentiel pour la reprise tant pour les personnels que pour les usagers. Réflexion sur la régulation des voyageurs.
- L'école est un autre grand sujet, la question sur la reprise n'est pas tranchée car pas de consensus parmi les scientifiques malgré une majorité contre la réouverture avant les congés d'été. Attention à ne pas accentuer les inégalités pour les élèves.
- Pas favorable au « TRACKING », traçage des malades car cela générerait trop de débats et de polémiques dans le pays. Nous ne sommes pas en Asie. Plutôt favorable à une politique de tests.
- Sur les questions européennes et internationales, des difficultés d'harmonisation au



sein de l'Union Européenne en matière de déconfinement.

L'Autriche a déjà commencé, l'Allemagne va pratiquer par LANDER. Nous avons des positions plus proches de l'Italie, l'Espagne ou la Belgique. Pas de réouverture des frontières hors SCHENGEN dans l'immédiat compte tenu de la situation aux USA et en Afrique plus le risque d'une 2ème vague venant de l'Asie.

Pour conclure, il s'est dit favorable à la discussion d'un protocole national de reprise d'activités pour le déconfinement.

Commentaires CGT : Ce compte rendu n'est évidemment pas exhaustif. Les propos tenus par

MACRON sont indicatifs de ses intentions mais il doit s'exprimer à la télévision, lundi soir et nous y verrons plus clair après. Ce compte rendu n'est donc pas diffusable largement.

Une alerte cependant, la proposition répétée d'un protocole national de déconfinement (même si aucune modalité n'est connue ou précisée) sur la base des guides de bonnes pratiques discutés actuellement dans les branches, les entreprises voire les régions, nous imposent d'être réactifs en matière de réflexions internes et de propositions à destination des salariés.



**Vous avez un « coup de gueule », vous avez une info qui peut intéresser tout le monde. Dans cette période pleines d'incertitudes et pourtant si riche en enseignements, écrivez-nous un petit mot, nous le publierons.**